ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET : ÉPREUVES ÉCRITES LES 26 ET 27 JUIN 2023

Vendredi 23 juin 2023

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) se dérouleront les **lundi 26 et mardi 27 juin 2023**. La session de remplacement aura lieu les lundi 18 et mardi 19 septembre 2023.

Cette année, **16 198 candidats** sont inscrits dans l'académie. Ils sont répartis en deux séries :

14 502 candidats dans la série générale soit + 1,0 % par rapport à 2022 ;

1 696 candidats dans la série professionnelle, soit + 3 ,0 % par rapport à 2022.

	Candidats inscrits 2023			Candidats inscrits 2022	Évolution 2022-2023
	Série générale	Série professionnelle	Total		
Ardennes	2943	424	3367	3 266	+ 3,1 %
Aube	3630	313	3943	3 768	+ 4,6 %
Marne	6196	751	6947	6 956	- 0,1 %
Haute-Marne	1733	208	1941	2 022	- 4,0 %
Académie	14502	1696	16198	16 012	+ 1,2 %

Les modalités d'attribution du DNB

Le DNB est le premier examen important de la scolarité de l'élève. Il apprécie la culture, les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

Pour les candidats sous statut scolaire, le DNB est évalué sur 800 points. Le diplôme est délivré par l'évaluation du niveau de maîtrise de huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (400 points), ainsi que par **cinq épreuves terminales, dont une orale, obligatoires** à la fin de l'année de troisième.

Les épreuves terminales du DNB représentent 400 points répartis comme suit : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie, enseignement moral et civique (50 points) ; physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (50 points) ; l'épreuve orale (100 points).

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est quant à elle

Contact presse
Isabelle Quilbé Da Silva
Directrice de la communication – Chargée des relations presse
Tél : 03 26 25 69 82 I Port 06 73 51 32 65
Mél : relation-presse@ac-reims.fr

appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre. Les points attribués, pour chaque composante, sont définis comme suit : maîtrise insuffisante (10 points) ; maîtrise fragile (25 points) ; maîtrise satisfaisante (40 points) ; très bonne maîtrise (50 points).

Pour les élèves scolarisés dans un établissement privé hors-contrat, le DNB est évalué sur 400 points. Il est attribué aux élèves ayant obtenu un total d'au moins 200 points à l'issue des 5 épreuves terminales : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie, enseignement moral et civique (50 points) ; physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (50 points) ; langue vivante étrangère (100 points).

Les mentions

Les mentions sont attribuées en fonction de la grille de points qui correspond à chaque série et à chaque catégorie de candidats.

Pour les candidats sous statut scolaire, la mention « assez bien » est accordée entre 480 et 550 points ; « bien » entre 560 et 630 points ; « très bien » à partir de 640 points :

- « Assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 ;
- « Bien » si ce total est au moins égal à 560 ;
- « Très bien » si ce total est au moins égal à 640.

Pour les candidats individuels, la mention « assez bien » est accordée entre 240 et 270 points, « bien » entre 280 et 310 points et « très bien » à partir de 320 points :

- « Assez bien » si le total des points est au moins égal à 240 ;
- « Bien » si ce total est au moins égal à 280 ;
- « Très bien » si ce total est au moins égal à 320.

Les résultats

La date des résultats est fixée au vendredi 7 juillet 2023, à partir de 15 heures.